

RAPPORT

développement durable



Développement Durable

Bilan 2011



Avancer, c'est notre nature



Rapport sur la situation en matière de développement durable – Année 2011 Conseil général de l'Orne

Le précédent rapport réalisé en 2011 et bâti sur l'obligation induite par la loi du 12 juillet 2010, s'est attaché à recenser l'ensemble des actions déjà menées par le Conseil général de l'Orne en matière de développement durable (DD) et à les valoriser.

Pour ce deuxième rapport, nous pouvons bénéficier de l'expérience d'autres départements et des apports du guide réalisé en juin 2012 par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Ainsi, il ne s'agit plus, comme l'an passé, de produire une seule analyse sectorielle par rapport aux 5 finalités du DD, rappelées ci-dessous, et ne valorisant que quelques actions exemplaires, mais bien de rendre compte des interactions et interdépendances de l'activité de la collectivité à travers le fonctionnement global de ses services et la mise en œuvre de l'ensemble de ses actions, programmes et politiques.

On s'attachera ainsi à analyser chaque action du Département au regard des 5 finalités en évaluant si cette dernière a un impact positif, neutre ou négatif en termes de DD.

Cette analyse transversale et globale doit permettre d'avoir une meilleure lisibilité de l'action départementale en matière de DD, et d'initier un débat précédant le vote du budget pour l'année suivante, afin d'estimer la pertinence de certaines actions et de les orienter différemment le cas échéant, dans le but d'une meilleure prise en compte et cohérence avec les critères DD.

Afin de mener cet exercice complexe et exhaustif, il est proposé d'appuyer cette analyse sur le schéma stratégique LOLF en œuvre au sein du Conseil général, puisque l'ensemble des actions menées en interne comme en externe y sont répertoriées et codifiées.

En outre, cette approche devrait permettre à terme une analyse simplifiée de l'amélioration de la situation en matière de DD, en exploitant, autant que possible, les indicateurs LOLF mis en place.

Pour mémoire, l'ensemble de l'activité du Conseil général est couvert par 5 enjeux stratégiques :

- ① relever les défis démographiques
- ② agir en faveur de l'emploi
- ③ conjuguer les solidarités
- ④ valoriser un territoire riche et préservé
- ⑤ conserver une capacité d'action.

Chacun de ces enjeux est ensuite décliné en objectifs stratégiques, en programmes, en objectifs opérationnels et enfin en actions.

A nouveau, ce rapport sera décomposé en deux grandes parties :

- ① la stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable
- ② la collectivité exemplaire et responsable.

Chacune de celles-ci comportera une analyse selon les 5 grandes finalités du développement durable :

1	Lutte contre le changement climatique
2	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3	Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
4	Epanouissement de tous les êtres humains
5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

De plus, le processus de gouvernance sera analysé selon les 5 éléments suivants, issus du cadre de référence pour les projets territoriaux de DD et agendas 21 locaux :

- la stratégie d'amélioration continue
- la transversalité de l'approche
- la participation des acteurs locaux et des habitants
- l'organisation du pilotage
- l'évaluation partagée.

Afin de se situer à un niveau pertinent d'analyse, celle-ci sera effectuée au niveau des 29 programmes définis, en les replaçant dans les enjeux et objectifs stratégiques qui y sont liés, et en réalisant un focus sur les principales actions exemplaires qui en découlent.

A titre d'exemple, voici une synthèse de ce type d'analyse :

		1 Lutte contre le changement climatique	2 Préservation de la biodiversité des milieux et des ressources	3 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	4 Epanouissement de tous les êtres humains	5 Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
		<i>+ impact positif</i>					
		<i>- impact négatif</i>					
		<i>N sans effet</i>					
ENJEU 1	Objectif stratégique 1	Programme 1	+	++	N	-	--
		Programme 2	-	+	N	N	N
	Objectif stratégique 2	Programme 3	++	-	+	++	-
		Programme 4	N	N	-	-	+

Afin de faciliter l'exercice dans le temps et pouvoir bénéficier de l'apport des différents bilans produits par le Conseil général (Bilan d'activités, observatoire territorial...), l'analyse réalisée dans le présent rapport porte sur l'exercice 2011, soit l'année N-1, selon l'organisation stratégique applicable au 1^{er} janvier 2012.

SOMMAIRE

A – La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable p.5

A.1 Relever les défis démographiques p.5

- A.1.1 Optimiser le service des transports (922)* p.6
- A.1.2 Développement harmonieux du territoire (953) p.7
- A.1.3 Enfance, Famille (961) p.8
- A.1.4 Santé (964) p.8
- A.1.5 Collèges - Formation initiale - Jeunesse (932) p.9
- A.1.6 Sport (931) p.9
- A.1.7 Action culturelle et enseignement artistique (933) p.10

A.2 Agir en faveur de l'emploi p.10

- A.2.1 Action économique (951) p.11
- A.2.2 Développement harmonieux des territoires (953) p.11
- A.2.3 Agriculture et cheval (924) p.12

A.3 Conjuguer les solidarités p.13

- A.3.1 Enfance - Famille (961) p.13
- A.3.2 Dépendance - Handicap (962) p.14
- A.3.3 Cohésion sociale (963) p.14

A.4 Valoriser un territoire riche et préservé p.16

- A.4.1 Réseau routier (921) p.17
- A.4.2 Action numérique (925) p.18
- A.4.3 Environnement (923) p.18
- A.4.4 Patrimoine culturel (934) p.22
- A.4.5 Action touristique (952) p.23

B – La collectivité exemplaire et responsable p.24

B.1 Valoriser un territoire riche et préservé p.24

- B.1.1 Bâtiments et propriétés départementales (941) p.25
- B.1.2 Equipements et services (942) p.26

B.2 Conserver une capacité d'action p.27

- B.2.1 Gestion des assemblées (911) p.28
- B.2.2 Gestion des ressources humaines (912) p.28
- B.2.3 Conseil et audit (913) p.29
- B.2.4 Bâtiments et propriétés départementales (941) p.29
- B.2.5 Equipements et services (942) p.30
- B.2.6 Equilibre financier (954) p.30

C – Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable p.31

C.1 L'organisation du pilotage des actions, politiques publiques et programmes p.31

C.2 La transversalité des actions, politiques publiques et programmes p.31

C.3 Un dispositif d'évaluation partagé des actions, politiques publiques et programmes p.32

C.4 L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue p.32

Glossaire p.33

* Indicateur LOLF : Indicateur de la loi organique relative aux lois de finances.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A - La stratégie et les actions de la collectivité en matière de développement durable

Dans cette partie seront analysés les différents programmes menés sur le territoire par le Conseil général.

A.1 Enjeu : relever les défis démographiques

Enjeu	Objectif stratégique	Programme (budget 2011)	Finalités du développement durable*					Observations
			1	2	3	4	5	
Relever les défis démographiques	Améliorer les services de proximité	922 Transports de personnes (20 119 818€)	++	N	++	+	+	Très positif en terme de réduction de pollution et d'égalité entre territoires
		953 Développement harmonieux du territoire (11 767 093€, dont près de 9,5 millions d'€ pour le SDIS)	+	N	++	++	N	Très positif en terme d'épanouissement tout en réduisant les transports
	Soutenir la famille	961 Enfance famille (7 313 960€)	N	N	+	++	N	Impacte seulement mais fortement l'épanouissement et l'égalité
	Favoriser l'accès aux soins	964 Santé (3 901 726€)	N	N	+	++	N	Impacte seulement mais fortement l'épanouissement et l'égalité
	Favoriser l'épanouissement des jeunes	932 Collèges Formation initiale jeunesse (41 631 986€)	N	N	++	++	N	Impacte seulement mais fortement l'épanouissement et l'égalité
	Encourager les pratiques sportives	931 Sport (1 500 635€)	+	N	++	++	N	Impacte seulement mais fortement l'épanouissement et l'égalité
	Affirmer une offre culturelle de qualité	933 Action culturelle et enseignement artistique (3 874 719€)	N	N	++	++	N	Impacte seulement mais fortement l'épanouissement et l'égalité

Ce premier enjeu impacte tout particulièrement l'épanouissement de tous les êtres humains ainsi que la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, dans la mesure où c'est l'objet même de cet enjeu, par ailleurs fondamental en termes de développement durable. En effet, cette notion n'a de sens que si elle est mise en relation avec les défis démographiques auxquels nos territoires doivent faire face.

* 1) Lutte contre le changement climatique

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4) Epanouissement de tous les êtres humains

5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1.1 Programme : Optimiser le service des transports

Objectifs opérationnels

Optimiser le service des transports.

Améliorer le confort, l'accessibilité, l'information et les fréquences.



Indicateurs LOLF

* ne concernent que les circuits scolaires spécifiques.

- 12 214 élèves transportés.
- Coût moyen d'un élève transporté 830,51 €.
- Nombre d'incidents 119.

La mise en œuvre des transports, que ce soit scolaires ou interurbains, a un impact très positif sur le changement climatique, par la mutualisation et l'optimisation des moyens de transport. De plus, l'offre de transports en commun renforce la solidarité des territoires, en proposant à tous un service peu onéreux.

En outre, le Conseil général de l'Orne participe financièrement à l'organisation des transports à la demande, qui satisfait les utilisateurs, puisque leur nombre augmente régulièrement chaque année.

Par ailleurs, le service des transports est très volontaire pour réduire encore son impact en termes de consommations d'énergies fossiles et de rejets de polluants. Ainsi, 3 cars ont été équipés par un système innovant d'injection d'eau, développé par une entreprise ornaise.

Les résultats sont très encourageants puisque les consommations de carburant ont ainsi été réduites de 8 à 10 % et les émissions de polluants (CO et HC) réduites de plus de 50 %.

➤ 17 113 élèves transportés sur l'année scolaire 2011/2012, tous transports confondus (lignes spécifiques ou régulières, SNCF, transports à la demande...), soit 3 000 000 de voyages.

125 000 voyages commerciaux.

16 véhicules équipés de dispositifs économiseurs de carburant.

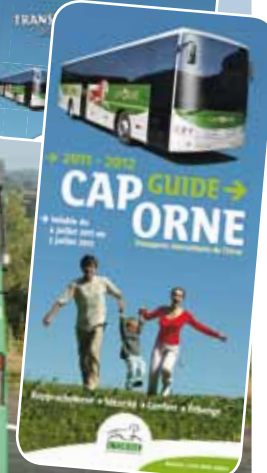
10 conducteurs formés à l'éco-conduite.



Inscris-toi à partir du

6 juin 2011

Fais ton "e-inscription" sur www.orne.fr pour obtenir ta carte de transports scolaires. En plus si tu t'inscrits pour la 1^{re} fois réduction de 10 €.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1.2 Programme : Développement harmonieux du territoire

Objectif opérationnel

Développer et maintenir les services de proximité par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.



Dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER, le Conseil général a financé 10 projets en 2011. Les syndicats mixtes de formation sont également soutenus à hauteur de 250 000 €. Enfin les pays présents dans l'Orne bénéficient d'un soutien financier du Département pour mener à bien l'animation sur leur territoire. Par ailleurs, un observatoire territorial permet de fournir aux collectivités qui le demandent des données statistiques et cartographiques ou encore un soutien dans le cadre de réalisations d'études ou de réflexions destinées à dynamiser les territoires.

L'ensemble de ces actions concourent à une meilleure cohésion sociale et une solidarité accrue entre les territoires.

Objectifs opérationnels

Favoriser l'installation et le regroupement des professionnels de santé.
Préserver la sécurité des personnes et des biens.



La majeure partie de l'enveloppe (près de 9,5 millions d'€) est consacrée au SDIS, pour assurer la sécurité des Ornais et de leurs biens.

Le Conseil général soutient fortement la modernisation des EHPAD, ainsi que la création de maisons médicales et de pôles de santé libéraux et ambulatoires. (100 000€ accordés pour le PSLA de Mortagne-au-Perche).

De même, une mission de prospection a été lancée sur le territoire afin de permettre l'installation de 8 professionnels de santé d'ici 2013. Enfin le Conseil général finance l'aménagement mobilier et la gestion d'appartements dédiés pour attirer des internes en stage dans l'Orne.

L'objectif étant une couverture optimisée du territoire en offre de soins de santé de qualité.

Indicateur LOLF

- 14 professionnels de santé aidés pour une dépense moyenne de 7 143 €.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1.3 Programme : Enfance, famille

Objectifs opérationnels

- Soutenir la création de places de petite enfance.
- Elaborer un schéma départemental de la petite enfance.
- Développer le repérage des enfants en risque de danger.



Ce programme vise l'épanouissement de la petite enfance par des actions de prévention permettant d'anticiper des situations de danger.

- **769 places pour l'accueil collectif de jeunes enfants et 6870 places chez les assistantes maternelles agréées.**
- 649 informations préoccupantes traitées en 2011, concernant 1029 enfants.**



A.1.4 Programme : Santé

Objectifs opérationnels

- Améliorer les dispositifs de dépistage des cancers.
- Dépister les difficultés d'évolution des enfants de moins de 6 ans.



➤ Indicateurs LOLF

- 12 123 réponses pour 21 560 femmes convoquées au dépistage du cancer du sein.
- 16 055 réponses pour 32 267 personnes convoquées au dépistage du cancer colorectal.

Ce programme vise également l'épanouissement de tous par une meilleure prise en compte de la prévention dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, un effort considérable a été réalisé au niveau du nouveau mammobile, par la suppression de la chimie pour le développement des films radiologiques dans le camion. Dorénavant, la machine à développer est remplacée par un reprographe laser puisque la technologie est entièrement numérique. Ainsi cette mission, qui impacte principalement l'épanouissement des Ornaïsiens agit également sur la préservation des milieux, puisqu'il n'est plus nécessaire de manipuler des cuves de produits chimiques ou encore d'eaux de rinçage chargées en ions métaux lourds.

Enfin, s'agissant des situations de difficultés d'évolution des enfants de moins de 6 ans, le service de la protection maternelle mène des actions de dépistage au sein des écoles maternelles du département augmentant ainsi considérablement la cohésion sociale et la solidarité entre les générations.



- **547 séances de dépistage de difficultés d'évolution des enfants de moins de 6 ans.**

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1.5 Programme : Collèges - Formation initiale - Jeunesse

Objectifs opérationnels

Offrir un cadre de vie et d'exercice adapté à la communauté éducative.
Accompagner les jeunes dans leurs projets.



Outre la restructuration lourde des collèges qui génère des économies d'énergie et de fluides (cf. paragraphe B.1.1.), de nombreuses actions DD ont été engagées :

- réduction de la consommation d'eau par l'installation d'équipements spécifiques hydroéconomes : 2 nouveaux collèges ont été ainsi équipés en 2011, pour un coût total de 4 570.95 € TTC,
- réduction des consommations électriques, par un meilleur suivi en déployant le logiciel Dialège dans les collèges ayant accepté l'adhésion au service. De plus, des diagnostics électriques ont été commandés dans 3 collèges afin d'agir sur les comportements,
- une opération de circuits courts en restauration a été initiée sur le collège R.M. du Gard de Bellême. Ce sont ainsi 2 collèges qui sont déjà concernés par ces expérimentations visant à réduire les transports liés aux produits alimentaires et ainsi, proposer des produits de saisons. Cette opération est menée en partenariat avec de nombreux organismes extérieurs, vu la complexité du sujet, ainsi qu'avec le pôle aménagement environnement.

De par la nature même de ces nombreuses actions, le Conseil général travaille avec de nombreux acteurs extérieurs, assurant ainsi une meilleure transversalité et un partage de ces expériences.



A.1.6 Programme : Sport

Objectifs opérationnels

Accompagner le mouvement sportif dans sa dynamique.
Poursuivre la modernisation du parc des équipements sportifs.



La pratique du sport contribue à l'épanouissement des Ornais d'autant plus lorsque les conditions d'accès sont facilitées pour tous.

Par ailleurs, le nombre de licenciés paraît faible par rapport à la population ornaise. Cela s'explique par le fait que le département possède peu de clubs de haut niveau et d'infrastructures de niveau national pour se permettre de garder ces sportifs dès qu'ils passent séniors.

Par ailleurs la construction d'équipements sportifs peut impacter plus ou moins sur le changement climatique, en fonction de la nature des bâtiments, de leur chauffage ou ventilation et de leur utilisation.

Indicateurs LOLF

- 10 562 collégiens publics.
- 83 € de dépense départementale à l'élève pour l'équipement des collèges.
- 405 € de dépense moyenne en fonctionnement pour un élève.
- 3 136 élèves boursiers.
- 23 associations jeunesse aidées pour un montant moyen de 9 998 €.
- 426 jeunes subventionnés (allocations vacances, BAFA...) pour un montant moyen de 111 € par individu.

Indicateurs LOLF

- 29 licenciés de haut niveau dans l'Orne.
- 54 055 sportifs licenciés, toutes disciplines confondues.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.1.7 Programme : Action culturelle et enseignement artistique

Objectifs opérationnels

Développer et soutenir des équipements et des projets culturels structurants.

Aider à structurer les établissements d'enseignement artistique.



Indicateurs LOLF

- 76 328 spectateurs payants aux spectacles subventionnés par le département.
- 153 371 spectateurs aux festivals aidés.
- 4 317 spectateurs aux animations de la MDO pour un coût moyen de 12,44 € par individu.
- 104 853 prêts de documents départementaux.

Les domaines culturel et artistique sont ceux de l'épanouissement par excellence. Ayant conscience de cela pour les Ornaïens, le Conseil général soutient de nombreuses initiatives sur le territoire, menées par des associations ou des structures plus institutionnelles.

➤ Plus de 2 457 000 € ont été attribués pour soutenir la diffusion, la création et l'organisation d'événements culturels dans l'Orne.



A.2 Enjeu : agir en faveur de l'emploi

Enjeu	Objectif stratégique	Programme (budget 2011)	Finalités du développement durable*					Observations
			1	2	3	4	5	
Agir en faveur de l'emploi	Maintenir et dynamiser le tissu économique local	951 Action économique (5 424 988 €)	-	N	++	+	-	Comme toutes politiques économiques, l'effet est très positif en termes de cohésion sociale et de solidarité, mais peut impacter négativement les autres thématiques, si les entreprises soutenues n'ont pas elles-mêmes une approche DD
		953 Développement harmonieux du territoire (3 812 284 €)	-	-	++	++	-	De même, le développement de zones d'activités peut se faire au détriment d'espaces naturels ou agricoles
	Favoriser l'adaptation de l'agriculture et valoriser la filière équine	924 Agriculture et cheval (4 451 419 €)	-	+	+	+	+	Le soutien de l'agriculture peut accentuer les émissions de GES si aucune approche environnementale n'est sollicitée.

* 1) Lutte contre le changement climatique

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4) Epanouissement de tous les êtres humains

5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.2.1 Programme : Action économique

Objectif opérationnel

Favoriser le développement, la transmission et le maintien des entreprises.



Les actions en faveur de l'emploi sont très importantes du point de vue de la cohésion, de la solidarité des territoires et de l'épanouissement des êtres humains, en revanche, si les entreprises aidées n'appliquent pas elles mêmes des critères DD, l'effet peut être négatif sur les milieux naturels ou le changement climatique.

Au titre du fond départemental de développement économique, en 2011, treize nouvelles opérations ont été aidées pour un montant de subventions de 1 379 387 €, portant sur une prévision de création de 124 emplois et le maintien de 112 emplois, sur une période de 3 ans.

Au titre du fonds départemental d'aide aux très petites entreprises, 80 dossiers ont été retenus en 2011, soit une avance accordée d'un montant moyen de l'ordre de 18400€. Ainsi, 13 emplois créés et 50 emplois maintenus ont été soutenus.

Indicateurs LOLF

- **CRÉATION :**
4 opérations engagées auparavant ont été soldées en 2011 pour un montant de 309 265 €, permettant la création de 968 emplois (dont 900 concernent Thyssenkrupp au Theil-sur-Huisne).
- **MAINTIEN :**
11 opérations engagées auparavant ont été soldées pour un montant de 994 685 €, permettant le maintien de 135 emplois.

A.2.2 Programme : Développement harmonieux des territoires

Objectif opérationnel

Soutenir une offre foncière adaptée aux acteurs économiques.



En 2011, 4 zones artisanales ont été aidées à hauteur de 540 000 €, pour une surface totale de 8,5 ha. Ce soutien entraîne de facto un impact sur les milieux naturels qui accueillent ces ZA. Toutefois, cet impact négatif est compensé par l'effet positif en termes d'emplois et de cohésion entre les territoires.

Indicateur LOLF

- Coût moyen des zones aidées par ha : 63 502 €.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.2.3 Programme : Agriculture et cheval

Objectif opérationnel

Aider l'installation des jeunes agriculteurs, l'adaptation des exploitations et la promotion des produits et des savoir-faire.



L'installation des jeunes agriculteurs renforce le dynamisme économique du territoire tout en assurant une gestion renouvelée de l'espace rural. Toutefois, le nombre de demandes d'installations de jeunes agriculteurs est en baisse constante depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le Conseil général initie une réflexion sur la possibilité de soutenir une activité agricole qui intègre des pratiques moins émissives en GES comme notamment l'agriculture biologique ou raisonnée.

De même le Conseil général participe également aux réflexions en cours visant à promouvoir et utiliser des produits locaux dans les restaurations collectives.

Les opérations d'aménagement foncier quant à elles, tendent à réparer les préjudices aux exploitations agricoles liés aux travaux routiers. En effet, ces opérations ont pour but de redonner des surfaces agricoles en qualité et en quantité équivalentes aux propriétaires concernés par les ouvrages. Ceci est également l'occasion de regrouper les parcelles exploitées, limitant ainsi les trajets et donc les émissions de gaz à effet de serre. En outre, les opérations d'aménagement foncier apportent un soin tout particulier aux mesures compensatoires en visant un linéaire de plantations supérieur aux haies arrachées.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le Conseil général soutient fortement la plantation de haies. En 2011, un nouveau dispositif mobilisant des fonds européens, permet de financer certains projets jusqu'à 80 %. Cette action, qui participe à la sauvegarde de milieux naturels, permet également d'accroître l'autonomie énergétique du territoire par la production de bois déchiqueté.

> 30 km de haies plantées avec le soutien du Conseil général.

Une nouvelle politique visant à favoriser l'agroforesterie a également été adoptée. Cette action s'inscrit totalement dans la dynamique de développement suivant des modes de production responsables.

> 1 000 arbres plantés dans le cadre de projets agroforestiers.

Objectif opérationnel

Favoriser le développement de la filière équine.



Le cheval, emblème de l'Orne, est une filière aidée à deux titres : le domaine sportif et l'élevage. C'est également un domaine économique important pour l'Orne avec notamment l'emblématique Haras du Pin qui accueille 160 000 visiteurs en 2011, dont 44 069 en visites guidées.

Le soutien à cette filière cumule de nombreux effets positifs sous l'angle DD sans en présenter de négatif.

> Repère : plus de 534 000€ de subventions au domaine sportif et à l'élevage, avec le soutien en 2011 du GIP « Jeux équestres mondiaux : Normandie 2014 ».

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.3. Enjeu : conjuguer les solidarités

Enjeu	Objectif stratégique	Programme (budget 2011)	Finalités du développement durable*					Observations
			1	2	3	4	5	
Conjuguer les solidarités	Adapter les dispositifs de réponse en matière de protection de l'enfance	961 Enfance Famille (36 916 123 €)	N	N	++	++	N	Actions de prévention et de protection fondamentales pour l'épanouissement des personnes concernées, mais sans effet sur les autres thématiques
	Favoriser l'autonomie et adapter la prise en charge des personnes âgées et handicapées	962 Dépendance handicap (87 478 379 €)	N	N	++	++	N	De même, actions très positives pour l'épanouissement et la solidarité envers les personnes âgées ou handicapées
	Agir contre la précarité et l'exclusion	963 Cohésion sociale (45 488 255 €)	+	N	++	++	+	Actions très fortes au niveau de la cohésion et qui peuvent impacter pour certaines le changement climatique

A.3.1 Programme : Enfance - Famille

Objectifs opérationnels

Adapter la prise en charge des enfants.

Améliorer l'embauche des assistantes familiales employées par le Conseil général.



En 2011, l'assemblée départementale a adopté un nouveau schéma enfance famille 2011-2016 qui sera le document de référence des différents acteurs de la protection de l'enfance pour les cinq années à venir.

Les différentes actions fondamentales mises en œuvre par les services dans le cadre de la prévention et de la protection de la petite enfance, n'ont pas d'impact sur le changement climatique ou les milieux naturels, en revanche, elles contribuent fortement à l'épanouissement des enfants, qui constituent les générations de demain.



En 2011, 1 961 personnes ont bénéficié de l'aide sociale à l'enfance. 615 assistants familiaux proposent un total de 1 302 places.

* 1) Lutte contre le changement climatique

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4) Epanouissement de tous les êtres humains

5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.3.2 Programme : Dépendance - Handicap

Objectifs opérationnels

Permettre le maintien à domicile dans les meilleures conditions de vie.
Offrir des formes d'hébergement et d'accompagnement adaptées.



Indicateur LOLF

- 7 033 bénéficiaires de l'APA de 75 ans et plus dont 3 722 à domicile.

Dans un souci de cohésion sociale et de solidarité envers tous les Ornais, le Conseil général accorde l'allocation compensatrice pour tierce personne et la prestation de compensation du handicap afin de favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées.

Cette volonté, qui constitue un enjeu fort au regard du développement durable, se traduit également par un soutien financier important aux établissements accueillant des personnes handicapées ou encore par l'octroi d'agrèments d'accueillants familiaux.

Ainsi, en 2011, le département comptabilise 105 accueillants familiaux représentant un total de capacité de 173 places d'accueil. 124 ont été occupées par 83 personnes adultes handicapées et 41 personnes âgées.

En outre, le département soutient toujours fortement les EHPAD et il assume le versement de l'allocation personnalisée d'autonomie.



- 4 263 bénéficiaires de l'APA de 60 ans et plus à domicile et 3 648 en établissement.
744 personnes handicapées aidées pour un maintien à domicile.
21,56 millions d'€ octroyés pour les établissements accueillant des personnes handicapées.

A.3.3 Programme : Cohésion sociale

Objectifs opérationnels

Améliorer l'offre de logement social en centre bourg
Favoriser l'accès et le maintien au logement.

L'accès et le maintien au logement peuvent également être un gage d'épanouissement individuel si toutefois les charges qui y sont liées n'imputent pas trop fortement le budget des ménages. En outre, certains bâtiments anciens ne présentent pas les performances thermiques permettant d'alléger l'impact sur le climat.

Afin de lutter contre ces situations, qualifiées de précarité énergétique, un travail important est mené sur le territoire. Ainsi, le Conseil général participe au dispositif national « habiter mieux » mis en œuvre par l'ANAH, et imposant aux bénéficiaires de ces aides, d'atteindre un objectif chiffré en termes d'économies d'énergies.

De même, le service cohésion sociale, anime un atelier « maîtrise des charges » avec de nombreux partenaires extérieurs, bailleurs sociaux, assistantes sociales, services d'Etat... afin de mener des actions en commun pour réduire ces situations de précarité.

Des sessions de formation sont ainsi financées à destination des travailleurs sociaux, afin de leur permettre d'avoir les éléments de connaissance de base pour repérer une situation de précarité énergétique. De même, des ateliers collectifs sont organisés en présence de familles concernées, pour échanger sur les gestes simples permettant d'alléger la facture énergétique et les consommations d'eau.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif opérationnel

Répondre aux problématiques globales d'insertion par une offre diversifiée et adaptée.



Le principal budget de ce programme concerne le revenu de solidarité active. Celui-ci a connu une augmentation de 5% en 2011.

Si ce dispositif améliore le quotidien des bénéficiaires, il est toutefois mis l'accent sur l'insertion et l'orientation pour faire en sorte que le RSA ne soit qu'une situation temporaire. Ainsi le taux d'orientation des personnes a fortement augmenté en 2011 : 69% en orientation sociale et 31% en orientation professionnelle.

Un effort financier important est également réalisé par le biais du programme départemental d'insertion (PDI) et les contrats aidés.

L'ensemble de ce programme améliore donc la situation de personnes fragilisées sans toutefois affecter le climat ou les milieux naturels.

- > **3 260 dossiers examinés en 2011 pour un éventuel droit au RSA.**
- 2 284 653 € consacrés aux actions du PDI.**
- 1 115 039 € pour les contrats aidés.**



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.4 Enjeu : valoriser un territoire riche et préservé

Enjeu	Objectif stratégique	Programme (budget 2011)	Finalités du développement durable*					Observations
			1	2	3	4	5	
Valoriser un territoire riche et préservé	Développer les infrastructures de réseaux	921 Réseau routier (67 845 034 €)	--	-	++	+	--	Les routes permettent de désenclaver des territoires mais impactent fortement le changement climatique et les milieux naturels
		925 Action numérique (1 575 898 €)	+	+	++	++	++	Le réseau numérique permet une meilleure cohésion territoriale tout en réduisant des transports de personnes
	Sécuriser la ressource et l'alimentation en eau	923 Environnement (6 676 015 €)	+	+	++	++	+	L'assurance d'une meilleure répartition d'une eau de qualité impacte tous les critères DD
	Valoriser les patrimoines historiques et environnementaux	923 Environnement (2 043 408 €)	++	++	+	++	++	Actions principalement orientées vers la protection des ressources naturelles, de la biodiversité et des paysages, et qui concourent ainsi à un meilleur cadre de vie pour les Ornais
		924 Patrimoine culturel (3 321 686 €)	+	+	N	+	+	Les actions au niveau du patrimoine culturel réduisent leur impact sur les milieux ou le climat, par l'emploi de matériaux naturels sur le bâti ancien mais aussi par la numérisation des documents. De plus, elles sont fondamentales pour la transmission entre générations
	Promouvoir le tourisme en territoire ornais	952 Action touristique (2 457 700 €)	-	N	++	++	+	Le soutien au tourisme engendre une fréquentation plus importante de l'Orne, qui peut nuire au climat par l'utilisation de véhicules personnels, toutefois, le choix a été fait dans le Département de soutenir fortement les modes de déplacement doux, type voies vertes

* 1) Lutte contre le changement climatique

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4) Epanouissement de tous les êtres humains

5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.4.1 Programme : Réseau routier

Objectifs opérationnels

Réaliser les objectifs du volet routier prévus dans la convention partenariale Région-Département.

Moderniser le réseau routier.

Améliorer les conditions de circulation et la sécurité du réseau routier.

Indicateur LOLF

- Nombre d'accidents corporels sur obstacle : 25.



Parce qu'il consomme beaucoup d'énergie à la mise en œuvre et participe indirectement à la promotion du véhicule individuel, le domaine des routes départementales est un des domaines qui impacte le plus le changement climatique et les milieux naturels dans le cadre des missions mises en œuvre par un Conseil général.

Toutefois, le désenclavement des territoires participe fortement à la cohésion sociale et à l'épanouissement des Ornaïs. La sécurité est également un élément

majeur en termes d'épanouissement, ainsi que la fluidité des déplacements et le développement des entreprises.

Le réseau routier départemental est globalement d'une bonne qualité et bien pourvu dans l'Orne. Ainsi les principaux projets neufs mis en œuvre en 2011 sont 3 déviations d'agglomérations. Les autres grands travaux entrepris, consistent en la modernisation d'un axe très fréquenté : la RD924 entre Flers et Argentan.

Toutefois, conscient de l'impact de ces travaux nécessaires aux déplacements sur le territoire, le Conseil général mène d'ores et déjà de nombreuses actions visant à limiter ceux-ci :

- utilisation maximale des matériaux du site pour minimiser l'apport de matériaux extérieurs (extractions de carrières, transport...),
- les déchets de chantiers et les excédents de matériaux sont de mieux en mieux pris en compte, dans l'attente de la réalisation du plan départemental des déchets du BTP, évoqué ci-après (A.4.3.),
- quand le site le permet, il est dorénavant systématiquement mis en œuvre des trottoirs aux normes PMR (personnes à mobilité réduite),
- dans le cadre de la réalisation de ponts, le Conseil général signe une charte d'engagement avec le Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour la protection des chiroptères. Ainsi, tous les ans, le Conseil général indique son programme annuel de travaux au GMN en vue de réaliser un diagnostic. De même les services départementaux s'engagent à respecter les prescriptions de conservation du GMN pendant les travaux.

Par ailleurs, dans un souci de sécurité pour les usagers, le Département propose un site internet « Infos routes 61 » qui informe sur les conditions de circulation en période hivernale.

S'agissant de l'entretien du réseau routier existant, aucun produit phytosanitaire n'est employé par les services, de même que dans les espaces verts.

2011 a également été l'année de la mise en place d'un moratoire sur la réalisation, prévue de longue date de l'aérodrome de Sées. Principalement motivée par des contraintes budgétaires, cette décision permet en outre de prendre le temps de la réflexion sur un projet, par ailleurs, fortement impactant en terme de changement climatique.

Le réseau routier de qualité permet d'envisager le développement de transports en commun, dans une optique de réduction d'émissions de GES liés aux transports.

Il est à noter également une réflexion menée en 2011 pour valoriser les délaissés routiers et réduire ainsi les coûts de fonctionnement liés à leur entretien.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.4.2 Programme : Action numérique

Objectif opérationnel

Développer les technologies de l'information et de la communication.



En 2011 ont été adoptées les grandes orientations du futur espace numérique de travail (ENT) des collèges.

2011 a également été l'année de l'adoption du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui a pour vocation d'offrir à tous un réseau haut débit de qualité et adapté aux besoins de chacun.

Le Conseil général met un accès tout particulier sur le développement de la fibre optique dans le cadre du SDAN.

En parallèle, le Conseil général s'investit également en faveur du développement de la téléphonie mobile et des usages numériques, dans le même souci de désenclavement numérique et d'équilibre des territoires.

En outre, le SDAN permet de développer le télétravail et réduire drastiquement les émissions de GES liées aux transports professionnels.



➤ En 2011 : 7 centres de télétravail ont été labellisés avec l'appui du Conseil général.

A.4.3 Programme : Environnement

Objectif opérationnel

Assurer une meilleure répartition de la ressource en eau et optimiser les équipements en place.



Domaine du développement durable par excellence s'il en est, la fourniture d'une eau de qualité est la base de tout développement sur le territoire tant l'activité et la santé humaines en dépendent.

Ainsi une subvention de l'ordre de 663 000€ est octroyée au syndicat départemental de l'eau (SDE) afin de mener à bien ses missions de protection de captage d'eau potable et de surveillance des différentes nappes et points d'alimentation.

En parallèle, et dans le souci de minimiser l'impact du Conseil général dans le domaine de l'eau potable, des équipements économes sont installés au sein des bâtiments abritant les services ou encore dans les collèges.

Une nouvelle mesure d'aide financière a également été votée pour financer auprès des collectivités des systèmes de récupération d'eau de pluie et limiter ainsi le prélèvement d'eau potable lorsque les usages le permettent.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif opérationnel

Equiper et suivre les systèmes d'assainissement, mettre en place des programmes territoriaux pour préserver l'eau et les milieux aquatiques.



Indicateur LOLF

- 660 habitations assainies collectivement portant à 4 296 le nombre cumulé.

En plus des actions volontaristes menées pour la protection de la ressource en eau et pour sa bonne répartition entre les territoires, des moyens importants sont développés pour assurer un traitement efficace des eaux usées ainsi que la bonne qualité des eaux superficielles.

A cette fin, le service d'appui technique au traitement des eaux et des milieux aquatiques (SATTEMA) assure une assistance technique auprès des différents gestionnaires d'ouvrages d'épuration.

Par ailleurs, il assure la surveillance de la qualité des eaux superficielles par le biais d'un réseau de points de mesure complémentaire de ceux mis en place par les agences de l'eau.

Enfin, une enveloppe importante est allouée aux investissements réalisés dans le cadre du traitement des eaux usées.

L'ensemble de ces actions liées à l'eau, a un impact très important sur la qualité des milieux naturels, de même que sur la cohésion sociale des territoires et la dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.



➤ 5 M€ ont été consacrés à la thématique de l'eau en 2011.

Objectif opérationnel

Planifier et participer à l'amélioration de la gestion des déchets.

Cette action à destination des syndicats ou collectivités du territoire compétents en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés s'inscrit pleinement dans les objectifs du plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) adopté en 2007.

Les orientations du plan, dans la continuité des directives européennes et du plan national de prévention et de production de déchets, sont la valorisation et la prévention. L'objectif est donc de réduire le volume de déchets à traiter, ce qui réduit de la même manière, les éventuels impacts négatifs sur les milieux naturels ou le changement climatique liés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Ainsi, le Conseil général soutient par une politique volontariste l'acquisition de composteurs individuels ou encore l'augmentation des capacités de collecte en déchèteries.

Conformément à la réglementation, il a également été décidé de lancer un plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP. Pour une meilleure cohésion territoriale et complémentarité des compétences, ce dernier sera mené en collaboration avec les services d'Etat.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif opérationnel

Préserver et valoriser les espaces naturels et les itinéraires de randonnée.

Espaces
Naturels
Sensibles
de l'Orne

Indicateur LOLF

- 9 463 participants aux visites encadrées.



Le Conseil général de l'Orne a fêté les 20 ans de la politique espaces naturels sensibles (ENS) en 2011. A cette occasion, de nombreuses animations ont été proposées auprès d'un large public, dont la fréquentation a été très importante cette année, afin de faire connaître et apprécier la nature ordinaire qui compose la richesse du patrimoine naturel Ornais.

Cette politique est par nature très positive dans le cadre de la préservation de la biodiversité et des milieux.

En outre, des travaux de restauration écologique et d'aménagement ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre des mesures compensatoires de l'A28 et de l'A88.

- > 29 espaces naturels sensibles concernés par le programme d'actions 2011.
498 animations d'une demi-journée.
155 000 visiteurs au total sur l'ensemble des espaces naturels sensibles.



Concernant la randonnée, un accent tout particulier a été mis sur les voies vertes. Ces aménagements répondent à un réel besoin et une réelle demande toujours croissante en termes de modes de déplacement doux.

Ces équipements répondent positivement à l'ensemble des finalités du DD :

- ils permettent d'effectuer parfois de très longues distances sans émettre de GES,
- ils renforcent la cohésion sociale par la mise à disposition d'un équipement sécurisé et accessible à tous,
- ils permettent une dynamique de développement, notamment de projets touristiques, mais aussi de liaisons douces inter-urbaines, selon des modes d'usage responsables,
- enfin, ils permettent de conserver une emprise foncière linéaire et continue au maximum, si toutefois le contexte énergétique futur imposait de développer à nouveau les transports ferroviaires.

En 2011, les services du Conseil général ont participé techniquement et financièrement au comité d'itinéraire mis en place dans le cadre du projet emblématique de véloroute-voie verte Paris-Le Mont-Saint-Michel, baptisée la Véloscénie.

- > 140 km, soit la portion la plus longue de la véloscénie, concernent l'Orne.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif opérationnel

Promouvoir la diversification de la production énergétique et les économies d'énergie.

En 2011, le dispositif d'aides financières du Conseil général de l'Orne en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique a été revu afin de le recentrer sur 3 grandes thématiques :

- le développement et la structuration de la filière bois énergie
- la lutte contre la précarité énergétique
- le développement des unités de méthanisation agricole

Ces différents dossiers ont permis de travailler en lien avec de nombreux services du Conseil général.

Concernant le bois énergie, et dans un souci de cohérence avec la politique menée sur le territoire, plusieurs actions sont en cours avec les services départementaux ; celles-ci sont détaillées dans la seconde partie « la collectivité exemplaire et responsable ».

La lutte contre la précarité énergétique est un dossier piloté par le service de la cohésion sociale en partenariat avec le bureau énergie déchets développement durable. Les principales actions sont décrites au paragraphe A.3.3 Cohésion sociale.

Une nouvelle mesure a toutefois été adoptée en 2011 afin d'améliorer le confort des personnes défavorisées tout en réduisant leur facture énergétique et les émissions de GES liées à une mauvaise utilisation d'appareils de chauffage peu performants ou non adaptés au logement. Ainsi, une aide conditionnée aux ressources est proposée pour l'acquisition de foyers au bois bûches respectant certains critères de performance.

Cette aide connaît un grand succès sur le territoire et répond aux 5 finalités du développement durable.

La méthanisation agricole connaît un fort engouement de la part des agriculteurs ornaïens, dans la mesure où ces projets permettent une plus grande autonomie énergétique des exploitations tout en apportant un revenu complémentaire.

➤ Indicateur LOLF

- 1 060 kW de puissances financées par le Conseil général de l'Orne en système de chauffage au bois.

➤ **163 043 € accordés pour deux unités de méthanisation agricole.**



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.4.4 Programme : Patrimoine culturel

Objectifs opérationnels

Contribuer à l'appropriation des biens culturels.

Indicateurs LOLF

- 1 148 243 connexions au site internet www.archives.orne.fr.
- 56 928 visiteurs, tous sites confondus (Mémorial, archives, musées...).

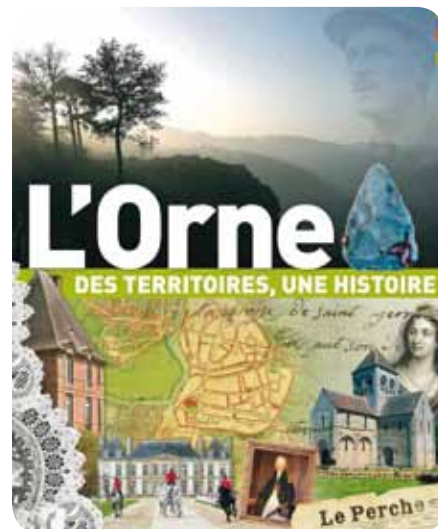
Ce programme qui vise principalement l'épanouissement des Ornais, la cohésion sociale et l'équilibre entre les territoires et les générations par la sauvegarde d'un patrimoine commun à tous et sa diffusion, a notamment abouti à la réalisation de trois expositions originales en 2011, un premier forum du patrimoine et une forte contribution à l'ouvrage destiné aux collégiens « *L'Orne, des territoires, une histoire* ».

Ces actions renforcent le sentiment d'adhésion à un territoire et à une histoire commune.

En outre, la numérisation des collections d'archives et leur mise en ligne rendent inutile le déplacement aux Archives départementales pour les utilisateurs des ressources ainsi numérisées (3500 déplacements en moins par an uniquement pour les personnes qui venaient déjà avant, accès aux ressources pour des dizaines de milliers de personnes qui ne se déplaçaient pas).

Enfin, les exigences techniques de la restauration du patrimoine architectural appartenant au département et du patrimoine public ou privé dont il subventionne la restauration visent à privilégier l'utilisation de matériaux naturels (enduits chaux et chanvre, menuiserie bois) et à réduire l'emploi de matériaux issus de la pétrochimie. La mise en œuvre se fait également par des techniques traditionnelles.

2,5 millions d'images mises en ligne pour 70 millions d'images consultées.
5411 visiteurs aux expositions, dont 1327 scolaires.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

A.4.5 Programme : Action touristique

Objectifs opérationnels

Accroître le taux d'occupation du parc hôtelier et la fréquentation des restaurants.

Accroître la capacité d'hébergement et de restauration de qualité.

En 2011, le Conseil général a adopté le nouveau schéma départemental de développement touristique de l'Orne pour la période 2011-2015.

Le tourisme impacte par ses nombreuses implications l'ensemble des finalités du DD, notamment, au niveau de l'économie, des transports, de la restauration et des activités de loisirs. En outre, il permet, en fonction des choix qui sont faits, de valoriser le patrimoine naturel et la grande diversité des paysages ornaï.

Ainsi ce nouveau schéma prend en compte plusieurs aspects tels la qualification écologique, l'accès des équipements touristiques aux personnes handicapées, la mise en œuvre d'une démarche haute qualité environnementale ou encore le tourisme durable.

Le DD est le 2^e pilier de ce schéma notamment en :

- encourageant toute démarche DD
- valorisant les espaces naturels préservés
- développant les loisirs et circulations douces.

Pour atteindre ces buts, le comité départemental du tourisme (CDT) souhaite mettre en place un club du tourisme durable, réunissant plusieurs partenaires et destiné à faire évoluer les prises de conscience dans le parc des hébergements ornaï et développer une nouvelle exemplarité.

Par ailleurs, le CDT envisage d'initier une démarche permettant l'obtention du label ISO 14001.

Enfin, dans le cadre de la e-commercialisation des produits touristiques ornaï, le CDT s'est d'ores et déjà engagé dans une démarche de dématérialisation de ses outils de communication, exploitant au maximum les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

➤ Indicateur LOLF

- 134 chambres aidées pour une dépense moyenne départementale de 4 551 € / chambre.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B - La collectivité exemplaire et responsable

Cette deuxième partie aborde l'ensemble des actions liées au fonctionnement des services et à la gestion du patrimoine départemental, soit le volet interne du Conseil général.

En préambule, le Conseil général a décidé en 2011 de réaliser un plan climat énergie territorial sur le volet « **patrimoines et compétences** ».

Cette démarche vise à réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du patrimoine départemental ainsi que lors de la mise en œuvre des compétences du Conseil général.

Un plan d'actions sera ensuite réalisé pour atténuer l'impact des activités du Conseil général sur le changement climatique et les émissions de GES.

Lors de cette mission la totalité des services départementaux sera associée pour, d'une part, fournir les données essentielles à la réalisation du bilan des émissions de GES pour d'autre part construire d'une manière transversale les actions à mettre en œuvre.

Le PCET répond ainsi aux finalités du DD, en constituant de plus une démarche totalement transversale et partagée par tous, conditions sine qua non pour un plan pertinent et efficace.

Afin d'aboutir au lancement du PCET, plusieurs réunions de présentation ont eu lieu rassemblant l'ensemble des directeurs du Conseil général, les élus de la commission agriculture et développement durable ou encore l'ensemble des services d'un même pôle.

La réalisation, c'est-à-dire autant l'élaboration que la mise en œuvre du PCET, servira de fil conducteur à une grande partie des actions DD du Conseil général, et devra permettre une meilleure adhésion de l'ensemble des agents sur les différentes thématiques associées.

B.1 Enjeu : valoriser un territoire riche et préservé

Enjeu	Objectif stratégique	Programme (budget 2011)	Finalités du développement durable*					Observations
			1	2	3	4	5	
Valoriser un territoire riche et préservé	Agir dans le respect de l'environnement	941 Bâtiments et propriétés départementales (3 439 803 €)	-	-	N	+	+	Une marge de manœuvre importante existe encore dans ce domaine
		942 Equipements et services (4 928 724 €)	+	+	N	+	+	Une démarche est déjà initiée depuis 2008 pour améliorer le fonctionnement des services avec des matériels peu polluants

* 1) Lutte contre le changement climatique

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4) Epanouissement de tous les êtres humains

5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B.1.1 Programme : Bâtiments et propriétés départementales

Objectifs opérationnels

Conforter la performance environnementale des comportements et des bâtiments.

Le DD s'est inscrit dans le fonctionnement de l'institution départementale et notamment dans ses missions de rénovation du bâti, avec la volonté de réduire la facture énergétique du Conseil général et en parallèle de rendre accessibles à tous la plupart des bâtiments départementaux.



Indicateur LOLF

- 8 091 € de dépenses d'énergie par agent.

En 2011, 5 collèges sont en restructuration importante pour un montant de 17,1 M€. Sur ces 5 collèges, seul celui de Moulins-la-Marche bénéficiera d'une chaufferie au bois déchiqueté. Les autres collèges n'ayant pas le poste chaufferie à renouveler car non encore amorti.

Le service des bâtiments départementaux a pour objectifs de garantir le respect des contraintes réglementaires, mais également de conforter la performance environnementale des différents travaux engagés. Pour autant, une marge de manœuvre existe encore au niveau de ce gisement important en termes d'économies d'énergies.

En effet, si un surcoût lié à des travaux visant une haute performance environnementale vient alourdir le budget investissement, en revanche, les économies espérées sur le long terme, notamment sur la consommation d'énergies fossiles, allègent fortement le budget de fonctionnement sur le long terme et renforcent la sécurité financière du Département face aux aléas climatiques et économiques qui y sont liés.

Par ailleurs, le Conseil général soutient la production d'énergie verte pour sa consommation d'électricité. En 2011 a été signé avec EDF un contrat qui nous engage à acheter de l'électricité issue de sources d'énergies renouvelables, soucieuses de l'environnement et produites sur le territoire national : énergie éolienne, solaire, géothermique, marémotrice etc.

En souscrivant au contrat « Certificats Equilibre » d'EDF, le Département de l'Orne s'assure que l'équivalent de sa consommation annuelle électrique 2012, pour l'ensemble des bâtiments départementaux, collèges compris - provient de sources d'énergie verte, avec peu d'émissions de CO2.

Une action qui corrobore celles déjà mises en œuvre notamment dans les collèges pour réduire les émissions de CO2 : logiciel de suivi des consommations électriques, rénovations réduisant les diverses consommations d'eau, de chauffage et d'électricité.

Enfin, au niveau des bâtiments du pôle sanitaire social, des cuves de récupération d'eau de pluie ont été mises en place ainsi que l'utilisation d'eaux grises, notamment pour les chasses d'eau.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B.1.2. Programme : Equipements et services

Objectif opérationnel

Développer l'utilisation de fournitures et de matériels peu polluants.

➤ Indicateurs LOLF

- 4 506 feuilles de papier consommées par poste informatique.
- Taux de pollution du parc (véhicules légers + fourgons) : 159 g CO²/km.

Depuis plusieurs années, le service des achats et de la logistique apporte une attention particulière à l'achat de fournitures et de matériels peu polluants.

Ceci se traduit par l'acquisition de fournitures bénéficiant de labels environnementaux, de papiers issus de forêts gérées durablement ou encore de stylos et de piles rechargeables.

De plus, il a été fait appel à des établissements ou services d'aides par le travail (ESAT) afin de réaliser des conditionnements de bureau ou de produits d'entretien. En 2011, le montant alloué à cette mission en faveur de personnes handicapées s'est élevé à 12 739 €.

➤ **27 % du montant total d'achats de fournitures, soit 91 255 € correspondent à une démarche environnementale.**

De même, pour les produits d'entretien utilisés en interne, les consultations effectuées intègrent dorénavant des critères de qualité environnementale.

➤ **10 % du montant total d'achats de produits d'entretien, soit 6 676 € répondent à ces critères.**

En outre, le mobilier réformé est remis à l'association Emmaüs dans le cadre d'une convention. Enfin, il est à noter que la consommation de papier a été divisée par 2 entre 2005 et 2011. Ceci s'explique par les efforts importants réalisés en matière de sensibilisation, réduction d'imprimantes individuelles et mise en œuvre de procédures dématérialisées.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B.2 Enjeu : conserver une capacité d'action

Enjeu	Objectif stratégique	Programme (budget 2011)	Finalités du développement durable*					Observations
			1	2	3	4	5	
Conserver une capacité d'action	Renforcer l'efficience et la qualité de service	911 Gestion des assemblées (1 580 627 €)	N	+	N	N	N	De plus en plus les rapports et les actes liés aux assemblées sont dématérialisés
		912 Gestion des ressources humaines (47 371 656 €)	+	N	+	+	N	Par le biais des formations, la DRH permet aux agents de pouvoir évoluer dans leur carrière. En outre, la DRH gère la prime versée aux agents qui se déplacent en transports en commun. Enfin une place croissante est réservée aux personnes handicapées
		913 Conseil et audit (568 948 €)	N	N	+	N	N	Une gestion efficace et adaptée permet d'envisager sereinement les projets futurs
		941 Bâtiments et propriétés départementales (3 917 899 €)	-	-	N	+	+	Une marge de manœuvre existe encore sur ce domaine qui constitue un gisement important en termes de GES
		942 Equipements et services (9 350 895 €)	+	++	N	+	+	De gros efforts ont déjà été produits pour mutualiser les moyens d'impression et dématérialiser les documents administratifs
	Préserver l'équilibre financier en surveillant ses grandes composantes	954 Equilibre financier (1 615 011 €)	N	N	+	N	N	Le bon équilibre des finances départementales permet de maintenir un niveau d'imposition stable pour les Ornaïsiens

* 1) Lutte contre le changement climatique

2) Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

3) Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

4) Epanouissement de tous les êtres humains

5) Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B.2.1. Programme : Gestion des assemblées

Objectif opérationnel

Améliorer la chaîne administrative de préparation des actes et rapports.

Cette démarche visant à rendre plus efficace le circuit administratif, permet en outre une réduction de la production de déchets par la dématérialisation quasi généralisée des actes et rapports de sessions. En effet, les services du Conseil général utilisent le logiciel Acte Office qui permet un circuit de validation et de correction des différents rapports présentés en assemblée, sans nécessiter leur impression.



B.2.2. Programme : Gestion des ressources humaines

Objectifs opérationnels

Optimiser les ressources humaines.
Optimiser la formation en l'axant sur les besoins de compétences des agents et des services.
Accompagner le développement d'une culture managériale.



La DRH contribue principalement à l'épanouissement des agents départementaux, en leur assurant une bonne information sur leur situation et en leur permettant d'accéder à des formations adaptées au mieux à leurs besoins et à leurs envies d'évolutions de carrières.

De plus, la DRH met également en œuvre les promotions et avancements pour les agents concernés, facteur d'épanouissement par excellence et donc de motivation.

Par ailleurs, elle veille à accueillir un nombre croissant d'agents reconnus travailleurs handicapés (5,09 % fin 2011) en adaptant leurs postes de travail et l'organisation des services.

> 80 promotions d'agents en 2011.

La DRH a également un impact positif sur le changement climatique par l'incitation à l'emploi des transports en commun par les agents en assurant le remboursement de 50% du titre de transport.

Une réflexion a été initiée en 2011 par le bureau de la formation, afin d'envisager la possibilité de réaliser des sessions de formation en éco-conduite. Cette réflexion a évolué par un projet actuellement en étude sur l'acquisition conjointe avec le SDIS d'un simulateur de conduite permettant entre autres la formation à l'éco-conduite.

La DIRCOM intervient au niveau de la communication interne, afin de participer à l'amélioration du quotidien des agents en :

- favorisant une meilleure connaissance entre les services
- valorisant le travail des agents et les résultats qui en découlent
- favorisant l'esprit d'équipe et l'adhésion aux résultats de la collectivité.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B.2.3 Programme : Conseil et audit

Objectifs opérationnels

Développer les outils de pilotage et d'aide à la décision.

Garantir la sécurité juridique du Département.



Ce programme intervient principalement dans le cadre de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.

En effet, le contrôle de gestion permet de vérifier en continue l'atteinte des objectifs fixés pour l'année. Cette mission permet donc d'ajuster si besoin les différents moyens alloués aux services pour mettre en œuvre les nombreuses missions du département, sans mettre en péril les capacités financières du Conseil général.

Le bureau des affaires juridiques quant à lui, permet aux agents de bénéficier d'un cadre sécurisant et fiable dans la mise en œuvre des missions départementales, notamment dans le cadre de la passation de marchés publics ou encore sur des litiges pouvant opposer le Département à des tiers.

Il est à noter également que 321 communes sur les 505 ornaises, ont bénéficié de conseils du bureau des maires.

B.2.4 Programme : Bâtiments et propriétés départementales

Objectifs opérationnels

Mettre en conformité les bâtiments aux nouvelles exigences réglementaires.

Développer l'entretien préventif.

Ce point a d'ores et déjà été développé dans le cadre de l'enjeu « Valoriser un territoire riche et préservé ». Il s'agit ici plus d'une mission visant à respecter le cadre réglementaire et à anticiper d'éventuels problèmes sur les propriétés départementales.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

B.2.5 Programme : Equipements et services

Objectifs opérationnels

Optimiser le renouvellement et l'entretien des équipements.

Mutualiser les moyens.

Favoriser la dématérialisation et les télé-procédures.

Optimiser les circuits et le traitement des courriers.



Une attention toute particulière est apportée à la performance des équipements numériques et téléphoniques, permettant aux agents de mener à bien leurs missions.

2011 a été consacrée à la restructuration de l'infrastructure informatique centralisée.

La sécurité des systèmes informatiques s'est ainsi accrue et les économies d'énergies ont été une priorité puisqu'il a été choisi un dispositif de double climatisation en free-cooling (méthode économique qui utilise l'air extérieur permettant d'espérer des économies d'énergie pouvant aller jusqu'à 75% par rapport à un système classique).

La direction des systèmes de l'information et de l'informatique poursuit également le remplacement des imprimantes individuelles par des moyens d'impression moins coûteux, mutualisés et en réseau.

En outre, de nombreux logiciels ont été installés afin d'améliorer encore la démarche de dématérialisation permettant d'éviter de générer de grandes quantités de déchets papiers.

B.2.6 Programme : Equilibre financier

Indicateur LOLF

- Potentiel financier de l'Orne : 514 €/hab.

Le potentiel financier de l'Orne est légèrement inférieur au potentiel moyen des départements non urbains (545 €/hab.) en 2011, par le fait de la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle. Cela dit la capacité de désendettement du département est très satisfaisante. D'autant plus en 2011, où des recettes exceptionnelles de fonctionnement ont été enregistrées. Le bon équilibre des finances départementales permet de maintenir un niveau d'imposition stable pour les Ornais.



RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

C - Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes au regard d'une démarche de développement durable

C.1 L'organisation du pilotage des actions, politiques publiques et programmes

Comme dans toutes collectivités, la définition des différentes actions ou politiques publiques peut suivre une voie ascendante ou descendante d'un point de vue hiérarchique. Ainsi, soit des propositions sont faites par les services en fonction de leurs connaissances du territoire, des acteurs et d'éventuels besoins exprimés, soit les élus ou les directeurs souhaitent s'engager dans une nouvelle action, en fixant un cadre politique et financier.

Dans tous les cas, le pilotage in fine des actions s'effectue au niveau des réunions de direction générale, où sont proposées et amendées les différents programmes afin de les soumettre aux votes des élus, lors des réunions de commission permanente ou de Conseil général.

Afin de faciliter l'appropriation des différents dossiers par les élus, 6 commissions thématiques ont été mises en place afin de balayer l'ensemble des actions du Conseil général. La commission des finances assurant la cohérence et l'équilibre des différents projets défendus par les commissions.

En outre, le pilotage politique des actions mises en œuvre par le Conseil général est renforcé par une instance, rassemblant les 6 présidents de commission ainsi que le président du Conseil général de l'Orne.

Par ailleurs, et en parallèle, des réunions régulières sont organisées au sein des différents services et pôles, avec les principaux responsables afin d'améliorer la transversalité et la cohérence des missions menées au niveau des bureaux, services, directions, pôles.

Sur des missions spécifiques, un chargé de mission peut être désigné afin d'assurer un pilotage plus cohérent.

C.2 La transversalité des actions, politiques publiques et programmes

Si, auparavant, les services étaient habitués à travailler sur leurs spécialités sans prendre l'attache de services voisins, les choses évoluent grandement même si des améliorations peuvent encore être nécessaires. C'est d'ailleurs tout l'intérêt de ces démarches liées au développement durable, qui par essence nécessitent une transversalité qui concerne plusieurs, voire l'ensemble des services.

Déjà de nouvelles habitudes commencent à s'installer sur de nombreux dossiers, comme les relations entre les services des routes départementales et le service espace rural et agriculture, ou encore entre le pôle sanitaire et social et le pôle aménagement environnement.

D'autres directions, telles la DIRCOM, la DRH, ou le Pôle patrimoine logistique sont déjà habituées à travailler en transversalité avec l'ensemble des services.

Une marge de manœuvre existe donc sur cette thématique, mais il est certain qu'elle va tendre à se réduire au fur et à mesure de l'avancée de certaines démarches globales, à l'exemple du plan climat énergie territorial.

RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

C.3 Un dispositif d'évaluation partagé des actions, politiques publiques et programmes

Dans le cadre du schéma stratégique LOLF qui sert de base à la rédaction de ce rapport, il a été défini une série d'indicateurs, permettant d'évaluer plusieurs niveaux de l'activité des services ou encore du territoire.

Ainsi, la quasi majorité des actions mises en œuvre par les services, fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs, permettant d'évaluer l'efficacité de l'action publique, d'une part, et l'intérêt de telle ou telle action sur le territoire, d'autre part.

C.4 L'inscription des actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue

La mise en place et le suivi des indicateurs cités plus haut, permettent d'orienter et d'ajuster les actions pour tendre vers l'objectif défini en concertation avec les services.

En outre, dans le cadre de l'élaboration du plan climat énergie territorial, des indicateurs seront également mis en place afin d'évaluer au fil du temps l'atteinte des objectifs qui auront été fixés en comité de pilotage.

Ainsi, à chaque réalisation de bilan, il sera donné la possibilité d'étudier si la direction prise par les actions et politiques publiques tend vers l'objectif stratégique qui aura été défini.

GLOSSAIRE

A28, A88	Autoroutes A28 et A88
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ANAH	Agence Nationale de l'Habitat
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CO	Monoxyde de carbone
DD	Développement Durable
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ENS	Espace Naturel Sensible
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
GES	Gaz à Effet de Serre
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GMN	Groupe Mammalogique Normand
HC	Hydrocarbure
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (programme européen)
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MDO	Médiathèque Départementale de l'Orne
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PDI	Programme Départemental d'Insertion
PEDMA	Plan départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
PMR	Personne à Mobilité Réduite
PSLA	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire
RSA	Revenu de Solidarité Active
SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDE	Syndicat Départemental de l'Eau
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours



Pae



Conseil général de l'Orne
Bureau énergie-déchets-développement durable
27, boulevard de Strasbourg
B.P. 528 - 61017 ALENÇON Cedex
Tél. 02 33 81 61 52
<http://www.orne.fr>